

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 28 septembre 2023 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 septembre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	24	5	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUMON ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres suppléants ayant voix délibérative : TESSIER Marie-Claude, GRANDAUD Gilbert.

Membres ayant donné pouvoir : BERTAND Sylvaine ayant donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique, COLIN Juliana ayant donné pouvoir à SIMON Philippe, DELEFOSSE Laurent ayant donné pouvoir à LEVET Elise, GASHET Gérald ayant donné pouvoir à Evelyne MARQUES, GORA Richard ayant donné pouvoir à PLAZANET Mélanie.

Membres excusés : COUPET Georges, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, POURCHET Pierre, SIMON Isabel, SUDRON Frédérique.

Secrétaire de séance : THEYS Michel

INSTITUTION

Délibération n° 62 -2023 : Vote taux TASCOM

Madame la Présidente rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux des bases fiscales.

Pour rappel, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ne s'applique sur le territoire des Portes de Vassivière qu'au seul supermarché installé à Eymoutiers (CASINO).

Madame la Présidente informe que le taux de TASCOM ne peut être augmenté que de 0,05% par an. Il est actuellement de 1,05%, ce qui a rapporté 21 220 € en 2022.

Elle propose aux élus communautaires de passer à 1,10% soit un produit de TASCOM de 22 230 €, permettant ainsi un produit supplémentaire d'environ 1 000 €.

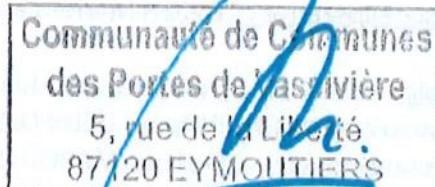
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **FIXER le taux de la TASCOM de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2024 comme suit, pour des produits attendus tels qu'ils figurent ci-dessus :**
 - ↳ **Taux de la ta taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à 1.10%**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 29 septembre 2023

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : **29 SEP. 2023**
Publié le : **29 SEP. 2023**